

Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu
806, chemin Richelieu Beloeil (Québec) J3G 4P6

tél: (450) 446-8030

fax: (450) 464-8854

**LA GESTION PAR BASSIN VERSANT
UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC**

OCTOBRE 1999

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

TABLE DES MATIÈRES

La gestion par bassin versant

Liminaire

Introduction

- 1- But et objectifs de la démarche
- 2- Objectifs spécifiques d'une telle approche
- 3- Une gestion de l'eau et du territoire par bassin versant, un choix logique
- 4- Les avantages liés à une gestion par bassin versant.
- 5- Le développement d'outils de sensibilisation, d'éducation et de concertation
- 6- Des exemples de gestion par bassin versant (Québec, France, Angleterre)
- 7- Renseignements généraux sur le bassin versant de la rivière Richelieu
- 8- Recommandations

Annexes

- carte du territoire (Grand bassin Lac Champlain / rivière Richelieu)
- le bassin de la rivière Richelieu (étude du MEF 1995) profil cartographique, description du bassin

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT
UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

LIMINAIRE

Le comité de mise en valeur de la vallée du Richelieu (CMVVR) est un organisme à but non-lucratif qui a comme objectif principal la protection de l'environnement dans une optique de développement durable. Le CMVVR a été fondé en 1988 et a travaillé pendant plusieurs années sur des dossiers récréo-touristique pour la vallée du Richelieu. Depuis 1998 le comité s'est réorienté et met l'emphase sur les dossiers environnementaux axés sur la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens et des citoyennes selon **une démarche de développement durable**.

Par ce mémoire, le CMVVR entend soutenir auprès de la commission qu'il est impératif de **développer une approche de gestion des ressources et des activités du territoire par bassin versant** .

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT

UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

INTRODUCTION

Le *CRE Montérégie* a organisé, à l'hiver 1998, des journées d'ateliers « Au fil de l'eau » portant sur la place que tiennent les cours d'eau en Montérégie (Fleuve St-Laurent, Baie Missisquoi et les rivières Châteauguay, Yamaska et Richelieu) dans la vie de tous les jours des habitants de la Montérégie. Ces ateliers ont fait ressortir que la qualité de l'eau, essentielle à la santé humaine, doit être prise en compte comme un des thèmes importants à retenir pour tout projet de société reposant sur les principes de développement durable. Il s'est aussi dégagé un consensus qui s'est graduellement établi par un ensemble grandissant de citoyens et citoyennes de la région de la vallée du Richelieu soit de procéder, dans les meilleurs délais possible, à **la gestion des ressources et des activités du territoire selon une vision de bassin versant.**

Ces journées d'ateliers ont permis de poursuivre le travail de concertation amorcé lors du colloque d'ÉcoSommet-Montérégie tenu en janvier 1996.

De plus le CMVVR et le *CRE Montérégie* ont organisé, le 12 juin dernier, un mini-colloque intitulé « **Avant-première sur les bassins versants de la Montérégie** » et ce, dans le cadre de l'assemblée générale du Regroupement national des Conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ).

Afin de maximiser cette opération, nous avons invité des organismes de bassin versant avec lesquels la rivière Richelieu a une relation physique (géomorphologique), tel le Comité bassin versant Baie Missisquoi, le Lake Champlain Bassin Program et la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC), ainsi que des organismes de bassin versant qui ont une expérience de terrain dans le contexte québécois, tels le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), le CRE Estrie (Bassin versant rivière St-François) et le CRE Saguenay / Lac-Saint-Jean.

Ces échanges entre les gens du CMVVR, les organismes de bassin versant ainsi que les CRE du Québec ont provoqué une dynamique pro-active sur le dossier de gestion par bassin versant.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

Tout récemment, nous avons reçu une délégation espagnole le **Centro Para El Desarrollo Del Maestrazgo**, suite aux discussions sur le sujet nous nous sommes aperçus que ces gens avaient la même perception de la gestion des ressources et des activités que nous sur la gestion du territoire par bassin versant.

Lors de ces activités, le Comité de Mise en Valeur de la Vallée du Richelieu (CMVVR) s'est toujours associé au *CRE Montérégie* comme partenaire en participant aux contenus préparatoires aux événements mêmes et en faisant siennes les conclusions de ces démarches.

L'ensemble des participants, lors des assemblées de plénière de synthèse à la fin de chacune de ces activités, ont unanimement et prioritairement convenu que la Montérégie devait s'engager dans les meilleurs délais possibles dans la gestion de ses eaux par bassin versant.

Conséquemment, en ce qui concerne le territoire de la rivière Richelieu, le Comité de Mise en Valeur de la Vallée du Richelieu s'est senti interpellé et a accepté d'entreprendre une démarche de sensibilisation sur la gestion par bassin versant de la vallée du Richelieu déjà priorisée par un grand nombre de citoyens et citoyennes de la région.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

1- BUT ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Définition d'un bassin versant

Un bassin versant est une région géographique drainée par un ou plusieurs cours d'eau et leurs affluents (Dictionnaire de l'environnement, Broquet 1990)

BUT :

Promouvoir **un concept évocateur** de ce que doit devenir la Vallée du Richelieu ou tout autre territoire afin **d'INCULQUER** à ses citoyens et citoyennes une nouvelle **VISION DE TERRITORIALITÉ** pour que se réalise une gestion intégrée des ressources et des activités d'un territoire donné (incluant l'eau qui est une des ressources importantes), à savoir: **LE BASSIN VERSANT.**

OBJECTIFS :

La mise en oeuvre de cette approche permettra de favoriser la concertation des intervenants du milieu sur la problématique liée à la gestion des eaux par bassin versant dans le but d'établir des stratégies d'actions pour améliorer globalement la qualité des eaux et assurer la protection de la santé des humains et des écosystèmes tant humides (aquatiques, riverains, etc.) que secs (territoire agricole, tissus urbanisé, paysage sauvage, etc.)

Pour ce faire, il faudra favoriser l'identification des problèmes particuliers et spécifiques à la rivière et à son territoire immédiat tout en assurant l'établissement des priorités faisant consensus.

Ainsi, il sera possible aux intervenants du milieu de déterminer le type de structure organisationnelle souhaitée pour harmoniser les actions sur l'ensemble du bassin versant et ainsi être en mesure d'obtenir des résultats soutenables, durables et continus.

Pour que cette opération connaisse le succès souhaité, il est important que l'ensemble de tous les intervenants, du territoire désigné, reconnaissent leur part de responsabilité et se sentent interpellés dans la protection et l'amélioration du territoire de leur bassin versant.

Voilà donc la finalité de la mission que devrait avoir en tête les différents intervenants du milieu pour la réussite de cette approche.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

2- LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES D'UNE TELLE APPROCHE

- **INVENTORIER et DÉCRIRE** les caractéristiques spécifiques et particulières au territoire du Bassin :
 - Aspects géomorphologiques
 - Aspects géopolitique
 - Les usages de l'eau (consommation, récréation, exploitation)
 - La qualité de l'air, des sols et de l'eau
 - Les aspects fauniques (espèces et habitats)
 - Le milieu urbain
 - Les activités humaines (culturelle, récréo-touristique, loisirs)
 - Le transport des personnes, des marchandises, de l'énergie
 - Les représentants de tous les décideurs
 - Les secteurs d'activités
 - Les organismes sociaux
 - Les individus intéressés par la démarche...
 - Le paysage
- **SENSIBILISER et INFORMER** les représentants des forces vives du milieu de la pertinence d'amorcer, le plus rapidement possible, la gestion des activités de la collectivité selon une démarche de prise de décisions, d'une part, en fonction de leurs impacts sur le territoire du bassin versant et, d'autre part, en fonction du respect des principes fondamentaux du **développement durable**.
- **FACILITER et CONTRIBUER** à ce que se développe un sentiment d'appartenance s'identifiant à des unités de voisinage pouvant se modeler et s'articuler en chantiers de mobilisation et d'interventions (séances de mise en situations, ateliers de concertation, etc.), lesquels étant liés à une démarche de mise en place du **développement durable**.
- **FAIRE EN SORTE** que s'établisse un réseau d'échanges pro-actifs entre les unités de voisinage constituées et les forces vives du milieu afin d'établir, par la concertation, des consensus sur les priorités de développement des activités caractérisant le territoire concerné.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

- **RESPONSABILISER** le milieu à la gestion par bassin versant des activités du territoire dans une démarche évolutive qui respecte les principes de mise en place du **développement durable**.
- **DIFFUSER** les résultats de la présente opération aux différents intervenants et décideurs des domaines de l'économie, du social et de l'environnement du bassin, qui, par leurs décisions, ont un impact sur la santé et le bien-être de la population concernée et des milieux aquatiques que constituent la rivière Richelieu et le fleuve Saint-Laurent.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

3- LA GESTION PAR BASSIN VERSANT, UN CHOIX LOGIQUE

<<L'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou à sa détérioration>> (COBARIC 1996).

La bonne gestion de cette ressource est donc essentielle afin d'assurer sa disponibilité et sa qualité aux générations futures. Malheureusement, au Québec, le système de gestion actuel favorise une approche sectorielle des problématiques (eau potable, eaux usées, récréation, aménagement du territoire), rendant de ce fait plus difficile l'identification et la résolution des problèmes dans leur ensemble. Les gains environnementaux ainsi obtenus dans certains secteurs sont souvent annulés par l'augmentation de la pollution dans d'autres secteurs. À l'heure actuelle, il n'existe pas de politique québécoise unifiée de l'eau. C'est ici qu'entre en jeu le concept de gestion par bassin versant.

Peu importe où l'on se trouve sur le continent, nous vivons toujours à l'intérieur d'un bassin versant. La notion de bassin versant inclut à la fois l'eau, l'air, la terre et le milieu humain, ce qui permet une meilleure gestion d'ensemble du territoire. Suivant cette approche, la conservation à long terme des écosystèmes et le développement socio-économique ne sont pas irréconciliables, bien au contraire. Pour que la gestion de l'eau et du territoire par bassin versant soit un succès, tous les acteurs du milieu doivent être impliqués et consultés dans le processus.

DÉFINITIONS:

- **Unité de voisinage:** L'unité de voisinage est représentée par une portion du territoire du bassin versant découpé en fonction du sentiment d'appartenance de ses habitants.
- **Développement durable:** Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988).
- **Approche écosystémique:** Approche qui prend en considération les facteurs écologiques, sociaux et économiques à l'intérieur d'un processus équitable qui n'a pas tendance à reléguer au second plan les besoins des écosystèmes au profit des autres usages (BAPE, 1999).

Une démarche gagnante doit ainsi réunir des intervenants du monde agricole, des paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal et scolaire), des différentes industries, des groupes environnementaux et de la population en général.

4- AVANTAGES LIÉS À UNE GESTION PAR BASSIN VERSANT

Le mode de gestion de l'eau et du territoire par bassin versant a fait ses preuves. De multiples exemples de réussites sur le sujet existent d'ailleurs déjà. Mais pourquoi ce type de gestion est-il si avantageux ?

- Les problèmes de pollution de l'eau sont issus et confinés à l'intérieur des bassins versants, ce qui responsabilise les usagers et les gestionnaires y évoluant;
- Protection et restauration de l'environnement;
- Établissement de consensus, règlement des conflits, meilleure communication et participation des acteurs par un travail en partenariat;
- Meilleure évaluation des priorités d'action en terme de restauration, de dépollution et d'aménagement du territoire;
- Amélioration de la qualité de vie et une meilleure protection de la santé humaine;
- Gain de temps et d'argent, incluant une meilleure utilisation des fonds publics et privés;
- Utilisation plus efficace du territoire;
- Efficacité accrue lors de la mise en oeuvre et de la coordination des programmes d'action;
- Création d'un sentiment d'appartenance entre les différentes sections du bassin versant;
- Opportunité pour les citoyens de participer à la solution des problèmes liés aux ressources en eau;
- Amorcer et soutenir une démarche de développement durable.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT
UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

5- DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE SENSIBILISATION, D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION

Afin de sensibiliser les gens à une vision par bassin versant, il serait important de se pencher sur le développement d'outils ciblés sur la sensibilisation, la concertation et l'éducation. Un genre de trousse d'information pourrait être d'une utilité majeure au niveau de la diffusion de cette information dans l'atteinte des objectifs.

- À cet effet, **un dépliant d'information** est un outil de base, il donnerait l'information de générale sur ce qu'est un bassin versant, notion qui est pour bien des personnes un **concept théorique et abstrait**.
- De plus, le développement d'**un profil de base** caractérisant le bassin versant et ses limites territoriales donnerait des informations et des données importantes sur la composition physique, humaine et administrative du bassin versant. Ce document serait d'une importance capitale pour les séances d'informations et de concertation (voir à la page suivante les thèmes qui pourraient être traités).
- L'expression « **une image vaut mille mots** », la conception d'un vidéo qui permettrait, au grand public de visualiser les particularités constituantes du territoire du bassin versant avec toutes ses erreurs, ses contradictions et ses réussites actuelles, s'applique sans réserve, compte tenu de la nécessité évidente de vulgariser l'information et ainsi de rendre accessible la vision de bassin versant à un plus grand nombre possible de personnes du milieu.

PLAN DE TRAVAIL DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL, SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

Introduction

Présenter de façon claire les définitions qui permettront de bien comprendre le profil

- le bassin versant
- la gestion par bassin versant
- le développement durable

Enumérer et décrire les problématiques qui ont mené à l'élaboration du profil

- manque de synthèse des connaissances et des données déjà existantes pour le bassin versant de la rivière Richelieu
- manque d'information d'ensemble sur le bassin versant pour les intervenants associés à la gestion de l'eau et du territoire

But

- fournir des connaissances de base sur le bassin versant à l'ensemble des intervenants associé à la gestion de l'eau et du territoire
- donner aux intervenants un outil de travail qui pourra servir à identifier les secteurs d'intervention prioritaires en matière de gestion de l'eau et du territoire par bassin versant
- uniformiser le niveau de connaissance du territoire pour le bassin versant de la rivière Richelieu
- Déterminer pour quel secteur d'activité l'on retrouve un manque d'information sur les bassins versants

Des exemples de réussites: Donner à travers le Québec, le Canada et à l'étranger des exemples de réussite en matière de gestion par bassin versant et en expliquer la raison

- le COBARIC, la SCABRIC et les autres organismes de rivières pour le Québec
- la Colombie Britannique (collaboration ministère des Forêts et du ministère de l'Environnement) pour le Canada
- la France (agence de l'eau), les États-Unis (EPA) et le Danemark pour l'étranger

Décrire pourquoi la gestion des ressources et des activités du territoire par bassin versant est avantageuse comparée à d'autres modèles.

- Création d'un sentiment d'appartenance entre les différentes sections du bassin versant (haut vs bas Richelieu avec leurs réalités socio-économiques et environnementales différentes) .
- Le bassin versant est une division naturelle du territoire, basée sur le partage des eaux.
- Le bassin et ses sous-bassins sont en vase clos. Les problèmes de pollution de l'eau sont donc issus et confinés à l'intérieur de ces entités, et ne peuvent provenir de l'extérieur. Une responsabilisation des acteurs évoluant à l'intérieur du bassin est à ce moment plus facile à obtenir.
- Une gestion par bassin versant est plus facile à administrer car elle donne une meilleure vision d'ensemble du territoire. Elle pourrait entraîner la formation d'unité de voisinage/comités de gestion locaux (à déterminer par le milieu lui-même)
- Voir le dépliant pour d'autres avantages

Les lois et règlements qui encadrent la gestion de l'eau et du territoire par bassin versant:

(cette section pourrait être mise au début du document ou en annexe)

Plusieurs lois relatives à la gestion de l'eau et du territoire existent tant au niveau fédéral, provincial que municipal. Des explications nécessaires à la compréhension de ces lois et règlements pourraient être incluses dans le profil. Voici la liste de ces lois et règlements :

- les lois environnementales :
 1. la loi canadienne sur l'évaluation environnementale
 2. la loi sur la qualité de l'environnement (Québec)
- la loi sur le régime des eaux
- la loi sur la protection du territoire agricole
- la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- la loi sur les forêts
- la ou les lois sur l'énergie
- la loi sur la protection des eaux navigables
- la convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources eaux
- le code civil du Québec
- le code municipal
- la loi sur les cités et villes
- les décrets en vigueur
- etc. (des vérifications seront faites afin de compléter cette liste)

PROFIL DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

Résumé succinct de l'information qui pourrait être contenue dans le profil

Le profil devra comprendre les trois volets retrouvés dans la définition du **développement durable**, soit le développement **Social, Economique et Environnemental**. Ces volets seront traités séparément pour les différents champs d'activités se retrouvant à l'intérieur du bassin versant. Des efforts seront mis afin de faciliter la compréhension d'ensemble du territoire du bassin versant.

Le profil de chaque bassin versant devrait contenir, pour le lecteur

- Une carte de base du bassin versant (ex.: partie québécoise de la rivière Richelieu)
- Une carte de la situation géographique du bassin versant (ex.: le bassin de la rivière Richelieu dans son ensemble, incluant la portion américaine)
- Les champs d'activité suivants:
 3. Historique du territoire du bassin versant
 4. Le milieu géographique : Le milieu biophysique, le milieu humain
 5. L'utilisation du territoire
 6. L'activité économique
 7. L'Environnement (eau, écologie, zones à risques).
 8. La Culture, les loisirs et le Patrimoine
 9. Liste des intervenants en gestion de l'eau et du territoire par bassin versant

Résumé détaillé de l'information qui pourrait être contenue dans le profil

Une carte de la **situation géographique** du bassin versant (voir p. précédente))

Une carte du territoire du Bassin versant (échelle au 1:250000 à 1:500000). Cette carte de base devra comprendre les informations suivantes :

- La délimitation du bassin versant et des sous-bassins
- Le réseau hydrographique (avec le sens d'écoulement des eaux)
- La délimitation des M.R.C. et des municipalités
- La topographie
- Les principales villes

6- PROFIL D'UN BASSIN VERSANT - LA VALLÉE DU RICHELIEU

1- Définition d'un bassin versant

Un bassin versant est une région géographique drainée par un ou plusieurs cours d'eau et leurs affluents (Dictionnaire de l'environnement, Broquet 1990)

2- Description du bassin versant de la rivière Richelieu

Profil physique ¹ :

- La situation géographique et physiographique
Le bassin versant de la rivière Richelieu a une superficie totale de 23,720 km² dont la majeure partie se situe aux Etats-Unis (84%). Son territoire est bordé à l'est par le bassin versant de la rivière Yamaska et le sous-bassin de la baie Missisquoi et, à l'ouest, par le fleuve Saint-Laurent et le bassin de la rivière Châteauguay. Il est le principal tributaire de la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Dans sa portion Québécoise, le bassin versant de la rivière Richelieu est localisé dans les basses-terres du Saint-Laurent et présente un relief très plat entrecoupé par la présence de quatre collines Montérégiennes (les monts Saint-Hilaire, Saint-Bruno, Saint-Grégoire et Rougemont).

- Hydrographie
La rivière Richelieu prend sa source au sud dans le lac Champlain, elle coule sur une distance de 124 kilomètres et se jette dans le fleuve Saint-Laurent en amont des îles de Sorel. Ses principaux tributaires sont la rivière l'Acadie (82 km), la rivière du Sud (34 km), la rivière des Hurons (33 km) et la rivière Lacolle (24 km).

NOTE: Voir en annexe: le bassin de la rivière Richelieu – description du bassin

¹ SOURCE : MEF, le bassin de la rivière Richelieu : profil géographique, source de pollution, interventions d'assainissement et qualité des eaux, 1995.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT
UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

3- Renseignements généraux sur la composition du bassin versant

Sur le territoire du bassin versant (portion québécoise) nous retrouvons une multitude de gens et d'organismes qui participent, de près ou de loin, à la gestion du territoire et ce dans les champs d'activités socio-économique, environnemental et culturel. Voici des données sur quelques uns des secteurs d'activités.

- Secteur institutionnel : Dans le secteur institutionnel nous retrouvons 9 M.R.C. ,
68 municipalités, 7 commissions scolaires, 2 hôpitaux, 3 diocèses, 11 comtés fédéraux, 13 comtés provinciaux, etc.
- Population : Plus de 276,000habitants se retrouvent dans le bassin versant.
- Énergie : Hydro-Québec et Trans Québec et Maritimes (Gazoduc TQM) ont des installations et des infrastructures sur le territoire.
- Assainissement des eaux : 20 stations d'épurations sont en opération et 2 sont à venir.
- Industries : 521 entreprises manufacturières
- Médias: 1 quotidien, 23 hebdos, 6 mensuels, 3 stations radiophoniques, 5 postes de télévision communautaires

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT
UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

7- DES EXEMPLES DE GESTION PAR BASSIN VERSANT (Québec, France, Angleterre)

Au Canada

En **Colombie-Britannique**, la gestion locale de l'eau et du territoire s'effectue par bassin versant. Ainsi, l'eau de Vancouver provient entièrement de trois bassins versants gérés par la ville. Cette eau est d'une telle qualité qu'elle n'a qu'à subir un traitement minimal avant d'être consommée par les résidents.

En France: Les Agences de l'eau

La France s'est dotée d'agences de gestion par bassin versant depuis 1964. Ces agences jouent un **rôle de coordination et de concertation** à l'intérieur des principaux bassins versants. Ces agences se sont montrées efficaces dans la résolution de conflits transfrontaliers entre les intervenants, ainsi que dans l'élaboration de plans d'action pour la restauration et la dépollution des bassins versants.

Ailleurs dans le Monde

L'Angleterre, l'Espagne, la Belgique, les pays d'Europe du Nord, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande ont également une approche axée sur la gestion par bassin versant qui a **fait ses preuves**.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

8- RECOMMANDATIONS

La mise en place de mécanismes de gestion intégrée des ressources et des activités d'un territoire par bassin versant revêt un caractère d'urgence car il constitue la seule façon globale, croyons-nous, permettant de gérer et de rationaliser la problématique de l'eau au Québec.

Il faut considérer qu'au Québec, en plusieurs endroits, dont en Montérégie et plus particulièrement pour la vallée du Richelieu, la problématique de l'eau est intimement liée à de grandes superficies de territoire hors frontières (ex.: la vallée du Richelieu fait partie du grand bassin versant du Lac Champlain).

MISE EN GARDE

Cependant, les approches dites: « gestion du patrimoine hydrique » ou « gestion des ressources en eau » ou « gestion des écosystèmes aquatiques » amènent dangereusement les gestionnaires à n'avoir qu'une approche écosystémique des réseaux de plans d'eau et de milieux humides.

Cette façon de voir semble malheureusement évacuer à priori de grandes parties du territoire et tout le problème de l'air (ex.: apport des pluies acides, etc.) et l'exploitation de toutes les autres ressources autres que l'eau. C'est le danger qui guette tout gestionnaire dont la mission et le mandat sont orientés prioritairement, voire exclusivement, sur l'eau.

C'est pourquoi, il nous semble prudent et même logique d'orienter la problématique vers la gestion des ressources et des activités d'un territoire dont l'eau est une ressource importante plutôt que vers la gestion de LA ressource eau.

NOUVELLE VISION GLOBALE

Une nouvelle vision globale par bassins versants demeure une approche à découvrir. Cette vision suppose une autre géométrie du concept de territorialité d'une région donnée menant à une modification de la gouvernance tout en interpellant tous les acteurs de la vallée d'un plan d'eau principal qui ont une influence directe ou indirecte sur la gestion intégrée des ressources et des activités de ce territoire ainsi identifié.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

L'objectif visé consiste à faire en sorte que chacun des acteurs soit responsabilisé à une cause commune d'un territoire convenu en prenant soin de se sensibiliser et de s'informer mutuellement sur leur type d'interventions.

Cette opération d'échanges et de sensibilisation doit alors mener à l'établissement de consensus qui deviennent les références de base pour tous les acteurs (gouvernements, entreprises publiques et parapubliques, corporations privées, industrielles et commerciales, organismes sans but lucratif, etc... sans oublier les citoyens et citoyennes dans leur vie quotidienne) qui interviennent sur le territoire du bassin versant.

Le mécanisme de concertation mis en place doit refléter les aspirations et la culture du milieu en privilégiant des regroupements d'acteurs sur le principe de « sentiment d'appartenance » pour constituer des « unités de voisinage » qui conviendraient des paramètres à discuter pour l'établissement des consensus à l'échelle du bassin versant.

L'établissement de ces paramètres devrait toujours s'élaborer selon une démarche de développement durable parce que cette démarche est tripolaire et exige que chaque paramètre soit examiné tant sur le plan environnement, social qu'économique.

Notons quelques grands principes retenus lors de l'opération ÉcoSommet 1996 tenue sur tout le territoire québécois et qui ont fait consensus afin de servir de balises de références pour toute démarche de développement durable.

1. **MAINTENIR** et **AMÉLIORER** la santé physique et mentale des personnes
2. **PROTÉGER** l'équilibre de la biodiversité des territoires
3. **RESPECTER** le seuil de tolérance des écosystèmes
4. **GARANTIR** l'équité inter et intra générationnelle
5. **ASSURER** l'harmonisation esthétique du cadre bâti avec la beauté du paysage naturel existant
6. **CONNAÎTRE** et **CONTRÔLER** les risques de toute technologie actuelle ou future
7. **RESPONSABILISER** tous les intervenants dans le but de créer la solidarité recherchée.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT UNE APPROCHE À DÉCOUVRIR

LE VOLONTARIAT SUPPORTÉ PAR L'ÉTAT ET LE MILIEU

En implantant ces mécanismes de concertation pour la gestion intégrée des ressources et des activités d'un bassin versant, il n'est pas question d'augmenter au Québec:

1. les structures décisionnelles
2. le fardeau fiscal des contribuables

NI D'AJOUTER:

3. un autre palier régional de prise de décision

Par exemple, dans cette perspective, les gouvernements centraux (Canada et Québec) doivent dégager des fonds sous la forme de programmes d'incitation à la gestion intégrée des ressources et des activités par bassin versant alors que les gouvernements locaux ainsi que les organismes, corporations et les individus des territoires donnés complètent l'assiette budgétaire nécessaire selon les programmes d'action que le milieu veut se donner dans le respect des objectifs nationaux.

L'accent doit être mis sur la mise en place d'un mécanisme volontaire basé sur la responsabilisation de tous les intervenants du milieu devant mener à une solidarité axée sur le maintien et l'amélioration de la qualité de vie d'un territoire donné: pierre angulaire d'une telle opération.

ANNEXE

- **Carte du territoire**
- **Le bassin de la rivière Richelieu –
Profil géographique**
Description du bassin:
 - Profil physique**
 - Portrait socio-économique**
 - La portion américaine du bassin hydrographique**

SOURCE: Étude du Ministère de l'environnement
**Le bassin de la rivière Richelieu: L'état de l'écosystème aquatique
1995**